

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes P

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION CC\_2026\_080

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Philippe DELCOURT, Doyen d'âge, puis de Monsieur Ludovic ROHART, Président élu pour le reste de la séance, suite à la convocation faite le 31 mars 2026, par le Président sortant Monsieur Luc FOUTRY conformément à la loi.

#### OBJET :

#### AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES

#### AFFAIRES GENERALES

#### *Election du 10ème Vice- Président*

#### Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants  
présents : 51  
Procurations : 2

Nombre de votants : 53

#### Présents :

Didier DALLOY, Luc FOUTRY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Matthieu LESTOQUOY, Olivier VERCRUYSSSE, Jean-Luc LEFEBVRE, Bernard CHOCRAUX, Nicolas CUVELIER, David DUHAYON, Alain DUCHESNE, Renaud BIENKOWSKI, Pascal FROMONT, Stéphanie DUFERMONT, Nadège BOURGHELLE-KOS, Amandine GOUDARD, Cyprien DUBUS, Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Xavier GIRARD, Jean MOULLIERE, Anne WAUQUIER, José DUHAMEL, Régis BUE, Véronique DELOBEL, Thomas KOLAR, Sylvain CLEMENT, Marie CIETERS, Thierry DEPOORTERE, Jean-Louis DAUCHY, Sylvain BEAUVOIS, Vinciane FABER, Aline DESCAMPS, Bruno RUSINEK, Adrien LARTISIEN, Mady DORCHIES, Marc DUPUIS, Nathalie GABRYELEWICZ, Ludovic ROHART, Stéphanie DERNAUCOURT, Eric BRUNIN, Sylvain PEREZ, François-Hubert DESCAMPS, Martine PEREZ, Paul DHALLEWYN, Etienne BALY (suppléant de Christophe THIEBAUT)

#### Ont donné pouvoir :

Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY

Secrétaire de Séance : Jean MOULLIERE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 avril 2026**

**Délibération CC\_2026\_080**

**AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES**

**AFFAIRES GENERALES**

***Election du 10ème Vice-Président***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il convient de procéder à l'élection de chacun des Vice-Présidents, au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

Pour le poste de dixième Vice-Président, les candidatures sont les suivantes :

- Monsieur José DUHAMEL.

L'élection du dixième Vice-Président a lieu au scrutin secret, uninominal, majoritaire à trois tours.

A l'issue du 1er tour, les résultats sont les suivants :

- Nombre de délégués ayant participé au vote : 51 présents et 2 procurations
  - Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 53
  - Nombre de bulletins blancs : 14
  - Nombre de bulletins nuls : 17
  - Nombre de suffrages exprimés : 32
- Majorité absolue : 17

Résultats :

- Monsieur José DUHAMEL : 32 voix,

**Monsieur a obtenu la majorité absolue.**

**Il est proclamé dixième Vice-Président de la Communauté de Communes Pévèle Carembault et installé dans ses fonctions.**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

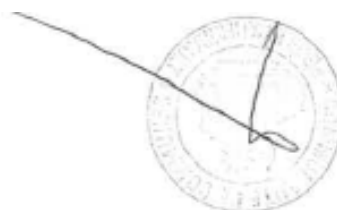
**Jean MOULLIERE**



Pour extrait conforme,

Le Président,

**Ludovic ROHART**



**DEPARTEMENT DU NORD**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES PEVELE CAREMBAULT**  
**PROCES-VERBAL**  
**RELATIF A L'ELECTION DU ~~10<sup>e</sup>~~ VICE-PRESIDENT**

**Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 53**

**Nombre de conseillers en exercice : 53**

**Nombre de conseillers présents : 51 présents + 2 proc**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 18 heures et 30 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à PONT-A-MARCQ sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Luc FOUTRY, Président sortant de la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT, le 31 mars 2026 conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge, qui a déclaré les membres du conseil communautaire installés dans leurs fonctions.

M. Jean MOULLIERE, benjamin des conseillers communautaires, a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (article L.2121-15 du CGCT applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT).

### **1 - Présidence de l'assemblée**

M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge, a pris la présidence de l'assemblée (article L. 5211-9 du CGCT).

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré.....51..... conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT applicable conformément à l'article L. 5211-1 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-2 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2 - Constitution du bureau**

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

- M. Jean MOULLIERE
- M<sup>me</sup> Josephine FOSSAERT - Cloubaert

## 5 - Résultats du deuxième tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : .....
- d. Nombre de votes blancs : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....
- f. Majorité absolue : .....

NOM DES CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS

Le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu ..... vice-Président.

.....

A défaut, il est procédé à un troisième tour de scrutin.

## **6 - Résultats du troisième tour de scrutin**

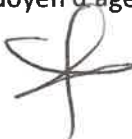
- a. Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : .....
- c. Nombre de suffrages déclarés nuls : .....
- d. Nombre de votes blancs : .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b-(c+d)] .....
- f. Majorité absolue : .....

<b>NOM DES CANDIDATS</b>	<b>SUFFRAGES OBTENUS</b>

Le candidat ayant obtenu la majorité relative est élu ..... vice-président :

.....

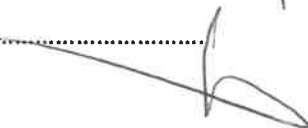
Signature de M. Philippe DELCOURT, doyen d'âge



Signature des assesseurs.



Signature du Président élu.....



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	<b>CC_080</b>
Objet :	<b>Election du 10ème Vice-Président</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.1 - Election executif
Identifiant unique :	059-200041960-20260407-CC_080-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20260407-CC_080-DE-1-1_0.xml	text/xml	970 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_080 _ Election du 10__me Vice_Pr__sident.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260407-CC_080-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	130.9 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : PV Election du 10__me Vice_Pr__sident.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260407-CC_080-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	111.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	9 avril 2026 à 17h17min08s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	9 avril 2026 à 17h17min11s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	9 avril 2026 à 17h18min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2026 à 17h18min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2026 à 17h18min48s	Reçu par le MI le 2026-04-09